



AUTORISATION PARENTALE – SORTIE BOWLING 10/11/2021

Je soussigné (e)

Responsable légal de l'enfant / des enfants

AUTORISE

- Mon /mes enfant(s) à participer à la sortie **BOWLING** organisée le **mercredi 10 novembre 2021 à Colomiers** ;
- Les organisateurs à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale ou évènement mettant mon/mes enfant(s) en danger ;

JE CERTIFIE

- Mon/mes enfant(s) ne présente(nt) pas de contre-indication médicale pour la pratique des activités prévues ;
- Mon/mes enfant(s) ne prend aucun médicament ou traitement médical. Si c'est le cas, je m'engage à remettre les médicaments et l'ordonnance aux professionnels.

INFORMATIONS SUR L'ACTIVITÉ

Rdv à 13h30 au #58 situé au 58 avenue du Languedoc, 31470 Saint-Lys. **Le départ se fera en minibus à 14h00. Nous serons de retour vers 16h.** Le montant est de 5€ et 8 places sont disponibles.

Le minibus sera nettoyé avant et après son utilisation. Du gel hydroalcoolique sera distribué aux enfants en montant et en descendant du véhicule. Le masque est obligatoire, merci d'en fournir un à vos enfants.

Pour accéder à la sortie, il est nécessaire : de remplir cette fiche (autorisation parentale), être adhérent pour l'année 2021-2022, être à jour de sa cotisation (10€), remplir « la fiche complémentaire jeunesse » et régler la participation financière d'un montant de 5€.

L'inscription pour la sortie est prise en compte lorsque le règlement est effectué.

- Chèque N°..... Chèque vacances N°..... Espèces.....

Recommandations, précisions supplémentaires à apporter à l'équipe d'encadrement concernant votre enfant (allergies, traitement médical, difficultés de santé...) :

.....
.....
.....
.....

Date et signature des parents précédées de la mention « lu et approuvé »